



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5031391

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/03/2025 8H58 C:004400 I:26731

V/Email reçu le Jeudi 06/03/2025 à 8H58

V/REF.IMM. 65

IMMEUBLE : CARRE ROOSEVELT
175 a 179, AVENUE F.ROOSEVELT
1/3, RUE GUILLEMIN
69500 BRON

SDC 'Carré Roosevelt'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 25 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N177 ROOSEVELT - CONTACTER M BELORGEOT - TEL:*06 81779786*

MOTIF : INTERVENIR POUR SURPRESSEUR QUI EST A L'ARRET PEU DE PRESSION DANS LES
LOGEMENT ET VMC FAIBLE

Donneur d'ordre : Mme J. PAYET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur surpresseur(s)

LE 06/03 A 13H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DU SUSPRESSEUR
CONTROLE DU SURPRESSEUR
CELUI-CI EST A L'ARRET AVEC LE BALLON HORS SERVICE

A PARTIR DE LA VMC
PREVOIR UN REGLAGE AU NIVEAU DU VARITEUR SI POSSIBLE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 10/03/25 à 11H20 Mme J. PAYET

L'ACCORD SUR DEVIS TRANSMIS EST GERE SOUS LA REF.10/03 A 11H10 SELON
VOTRE ACCORD

DT LCOMPTER Email envoyé le 07/03/25 à 18H45 Mme J. PAYET

NOUS SOMMES TOUJOURS EN ATTENTE POUR UN ACCORD DEVIS AFIN D'EFFECTUER
LE REMPLACEMENT DU BALLON REF 1022025-31H53



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5031391

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12	29,12
2,25	H.Ouvrier Electricien le 06/03	2	73,82	166,09
1,25	H(s)2ème personnel le 06/03	3	62,01	77,51
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule spécialisé	2	39,45	39,45
TOTAL H.T.				312,17
T.V.A. a 10,00%				31,21
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>343,38</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.